

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM DES TROIS FRONTIERES, CATTENOM 9 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 57570 CATTENOM
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

MME BALLAND Audrey, représentant de la société AB Conseils S.A.S., Société par Actions Simplifiée
actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 2 RUE DE LA REPUBLIQUE 57330
KANFEN, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital
social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a
été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
MME BALLAND Audrey	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des
Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six
mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 18 juillet 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé

